

Note Finances : comptes administratifs 2021 et budgets 2022



Le conseil municipal a voté les comptes administratifs 2021 le 23 février 2022 en présence de Mr Bioret, receveur municipal du centre des finances publiques de Malestroit et adopté les budgets 2022 lors de sa séance du 23 mars 2022.

La bonne santé financière de la commune a été confirmée par Mr Bioret avec des charges de fonctionnement qui sont bien maîtrisées et des recettes stables permettant ainsi de constater des excédents de fonctionnement ces dernières années. Les projets communaux peuvent donc être envisagés sereinement.

Toutefois, le contexte National et International nous invite malgré tout à la plus grande prudence dans la gestion des deniers publics. En effet, depuis deux ans, l'Etat a mis en place des dispositifs d'urgence pour faire face à la crise sanitaire. Ces aides financières ont permis en partie de préserver le Pays des effets économiques et sociaux dévastateurs pendant ces deux années mais la dette publique s'est considérablement accrue. Le contexte géopolitique international emportera également des conséquences économiques avec des effets directs sur le pouvoir d'achat que nous mesurons d'ores et déjà avec la flambée des prix des carburants.

De ce fait, les collectivités locales pourraient être appelées à contribuer au redressement des finances publiques qui pourrait se traduire par des restrictions budgétaires mises en place pour les communes, les départements et les régions.

La personne qui aura la responsabilité de présider la France pour les cinq prochaines années aura fort à faire et nous ne pouvons que formuler le vœu qu'il ou elle s'appuiera sur les élu.e.s locaux. Il est de notre responsabilité collective d'exprimer notre choix démocratique les 10 et 24 avril prochain.

Gaëlle Berthevas, Maire

Vous trouverez ci-dessous les résultats financiers de 2021 et les grandes lignes des budgets 2022.

Comptes administratifs 2021

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats de paiement (dépenses) et des titres de recettes de la commune sur une année.

❖ Compte administratif commune :

En section de FONCTIONNEMENT, les dépenses s'élèvent à 360 110.40 € et les recettes à 413 051.65 €

RECETTES

CHAPITRES	Réalisé en 2021
013 – Atténuation de charges	3 665.72 €
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	19 717.90 €
73 – impôts et taxes	264 002.67 €
74- dotations, subventions et participations	120 107.85 €
75 – autres produits de gestion courante	999.74 €
76 – produits financiers	1.25 €
002- résultat de fonctionnement reporté	194 791.61 €
TOTAL	413 051.65 €

DÉPENSES

CHAPITRE	Réalisé en 2021
011- charges à caractère général	102 885.31 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	104 432.55 €
014 – atténuation de produits	-
65 – autres charges de gestion courante	121 120.38 €
66 – charges financières	11 061.22 €
67 – charges exceptionnelles	0.00 €
022 – dépenses imprévues	7 000 €
023 – Virement à l'investissement	154 457.67 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	20 610.94 €
TOTAL	360 110.40 €

Soit un résultat d'exécution de fonctionnement 2021 de **+ 52 798.25€** et un résultat de clôture de **+ 247 589.86€** (avec la reprise des excédents antérieurs)

En section d'INVESTISSEMENT, les dépenses s'élèvent à 31 796.94 € et les recettes à 193 068.40 €

RECETTES

CHAPITRE	Réalisé en 2021
10 – dotations, fonds divers et réserves	119 095.46 €
13 – Subventions d'investissement	53 362 €
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	103 252.15 €
021 – virement du fonctionnement	154 457.67 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre les sections	20 610.94 €
TOTAL	193 068.40 €

DÉPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants, soit sur des structures en cours de création.

CHAPITRE	Réalisé en 2021
20- immobilisations incorporelles	6 523.82 €
204 – Subventions d'équipement versées	692.00 €
21 – immobilisations corporelles	15 703.02 €
23- immobilisations en cours	0.00 €
16- emprunts et dettes assimilées	8 878.10 €
020- dépenses imprévues	0.00 €
D001 – solde d'exécution négatif reporté	91 641.78 €
Reste à réaliser 2020	-
TOTAL	31 796.94 €

Soit un résultat d'exécution d'investissement 2021 de : **+ 161 271.46€** et un résultat de clôture de **+ 69 629.68€** (avec la reprise des déficits antérieurs)

PRINCIPALES DÉPENSES 2021 REALISÉES

- Travaux de réfection de voirie et hydrauliques : 36 350 €
- Etudes aménagement de la rue des écoles : 2 712 €
- Carte communale (finalisation) : 3 812 €
- Matériel informatique dans le cadre du label écoles numériques : 10 829 €

❖ Compte administratif assainissement :

Exploitation : les dépenses s'élèvent à 35 412.89 € et les recettes à 62 860.99 €

Soit un résultat d'exécution 2021 de + **27 446.37€** et un résultat de clôture de + **20 093.75€** (avec la reprise des résultats antérieurs)

Investissement : les dépenses s'élèvent à 42 632.68 € et les recettes à 23 755 €

Soit un résultat d'exécution 2021 de **-18 877.68€** et un résultat de clôture de **-57 788.79€** (avec la reprise des déficits antérieurs)

❖ Compte administratif Lotissement le Vallet :

Fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 212 766.04 € et les recettes à 194 185.75 €

Soit un résultat d'exécution 2021 de **-18 590.64€** et un résultat de clôture de **-28 196,37€** (avec la reprise des résultats antérieurs)

Investissement : les dépenses s'élèvent à 320 514.19 € et les recettes à 210 735.96 €

Soit un résultat d'exécution 2021 de **-109 778.23€** et un résultat de clôture de **- 65 726.19€** (avec la reprise des déficits antérieurs)

Budgets 2022

➤ Taux d'imposition :

La réforme de la taxe d'habitation a entraîné des conséquences pour les communes : ce taux étant désormais figé, le conseil municipal ne peut désormais se prononcer que sur les taux de taxe foncière.

Au vu de l'excédent de fonctionnement de 2021, les élus municipaux ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition (pour la 6^{ème} année consécutive).

- Taxe sur le foncier bâti : 42.89 % (dont 15.26% de taux départemental et 27.63% de taux communal)
- Taxe sur le foncier non bâti : 58.44%

➤ **Le budget de la commune** est adopté en équilibre :

Section de fonctionnement : 600 000€ et section d'investissement : 800 000€

- En fonctionnement, nous reconduisons les dépenses courantes, sans modification de la masse salariale. Nous prévoyons comme chaque année un programme de travaux de voirie qui portera sur différents secteurs de la commune.
- En 2022, les crédits ouverts pour les opérations d'investissement seront les suivantes (en TTC) :
 - Révision de la carte communale : 17 000€
 - Rénovation et mise en accessibilité des toilettes publiques : 73 000€ (subventions attendues : 49 000€)
 - Aménagement de la rue des écoles : 600 000€(estimatif avec enfouissement des réseaux) (subventions attendues : 320 000€
 - Rénovation des équipements de la cuisine du restaurant scolaire : 6600€
 - Travaux de nettoyage et évacuation des combles de l'église : 6200€
 - Acquisition de décors de Noël : 3000€

➤ **Le budget assainissement :**

Section de fonctionnement : 58 000€ et section d'investissement : 90 000€

Le système d'assainissement collectif fonctionne bien et le système épuratoire est bon. Pour 2022, ce budget est sur une reconduction des dépenses classiques de fonctionnement

➤ **Le budget lotissement Le Vallet :**

Section de fonctionnement : 110 000€ et section d'investissement : 71 000€

L'ensemble des lots étant vendu (il reste les produits des ventes de 3 lots à percevoir) ce budget sera clôturé en 2023 et il affichera un déficit final que nous avons décidé de combler dès 2022 en apportant une subvention de 20 000€ du budget principal

➤ **Le budget lotissement Clos du Verger**

Section de fonctionnement : 280 000€ et section d'investissement : 245 000€

Pour 2022, il s'agit notamment d'acheter le terrain (signature du compromis prévue fin Mars) et de lancer l'étude d'aménagement du lotissement.